



**LEGISLATURE 2015-2020  
DELIBERATION N°01-2016  
DU 17 MARS 2016**

**OCTROI D'UN PRET DE CHF 1'500'000.- A LA SOCIETE ANONYME  
« GARAGE BOURGEOIS SA » DESTINE A LUI PERMETTRE DE FINANCER LES ETUDES JUSQU'AU  
RETOUR DES SOUMISSIONS POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN  
IMMEUBLE D'ACTIVITE ET DE LOGEMENTS SUR LA PARCELLE 316**

Vu la délibération N° 10-2015 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 4'500'000.- pour l'acquisition des actions et créance actionnaire de la société anonyme « Garage Bourgeois SA », acceptée par seize voix « pour » et une abstention lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015, approuvée le 12 novembre 2015 par le Département Présidentiel.

Vu que l'acquisition par la commune des actions de la société susmentionnée a été formalisée par une convention de cession d'actions signée en date du 8 janvier 2016.

Vu la délibération n° 11-2015 relative à l'octroi d'un prêt et/ou d'une avance de CHF 650'000.- à la société anonyme «Garage Bourgeois SA », acceptée par seize voix « pour » et une abstention lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015, approuvée le 12 novembre 2015 par le Département Présidentiel, destiné d'une part à couvrir des coûts d'architecte à hauteur de CHF 600'000 encourus par la société sur son projet immobilier, et d'autre part lui apporter les liquidités nécessaires, estimées à CHF 50'000.- pour qu'elle puisse faire face à ses dépenses courantes et dispose d'une réserve de liquidités.

Vu la proximité immédiate de ladite parcelle avec le futur centre intergénérationnel communal en cours de réalisation, sis sur la parcelle N° 492, propriété de la Commune de Perly-Certoux, offrant une plus-value à ce dernier et permettant de créer de réelles synergies entre les deux projets, grâce, notamment, à une liaison souterraine avec le centre. Elle offre également la possibilité d'y intégrer des prestations et services en lien avec le centre intergénérationnel.

Vu le projet de construction au bénéfice d'une autorisation de construire n° DD 105121, publiée dans la FAO le 03.09.2013, puis prolongée jusqu'au 3 septembre 2016 par le Département de l'Aménagement, du logement et de l'énergie, comprenant 33 appartements dont 17 appartements HM et 16 appartements PPE, des locaux commerciaux, des locaux-dépôts dans les sous-sols et des parkings souterrains et en surfaces.

Vu l'accord de principe du 19 juillet 2013 accordé à la société par l'Office du Logement sur le plan financier du projet de construction, dont le coût pris en considération y est évalué à CHF 31'300'000, comprenant le coût du terrain.

Vu la nécessité de disposer d'une estimation précise du coût du projet immobilier.

Vu la nécessité par conséquent de poursuivre, au travers de la société acquise, les études en vue de la réalisation du projet de construction et lui permettre de couvrir le financement des honoraires d'architectes, d'ingénieurs et autres frais directement liés à ces études, qui se dérouleront jusqu'aux phases projet et soumissions.

Conformément à l'art. 30, lettre g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 14 voix « pour »

1. D'ouvrir un crédit de CHF 1'500'000.- pour l'octroi d'un prêt à la société « Garage Bourgeois SA » destiné à financer les frais d'étude pour les phases projet et soumissions aux termes desquels une détermination précise des coûts du projet immobilier pourra être établie.
2. De porter la dépense prévue au point 1 à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.- pour couvrir cette opération.

Pour M. Raphael Prina, Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général